



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal pour approbation en date du 07 Novembre 2008
Le Maire

Echelle : 1 / 5 000
Novembre 2008

PLAN LOCAL D'URBANISME	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PROJET APPROUVE
Elaboration	29-06-2001	22-06-2004	29-04-2005
Révision n°1	30-01-2007 & 02-03-2007	12-07-2007	07-11-2008

BUREAU D'ETUDES PARCOURS : Architecture - Urbanisme - Paysage - Environnement
27 Rue de l'Arbrevoir - 79500 MELLE - Tel 05-49-27-05-12 Fax 05-49-27-05-29
E-mail : parcours.ingenierie@cegetel.net



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	N° de plan	Désignation / Lieu	Superficie	Bénéficiaire
1	1	Emprise foncière pour lagunage	4 600 m ²	Commune
2	2 et 5	Emprise foncière pour lagunage	20 630 m ²	Commune
3	2 et 5	Emprise foncière pour site touristique	2205 m ²	Commune
4	2 et 5	Emprise foncière pour site touristique	2850 m ²	Commune
5	2 et 5	Emprise foncière pour cheminement piéton reliant le chemin rural de Bourg à la voie communale N°4 - largeur d'emprise : 5.00m	360 ml	Commune
6	2 et 5	Emprise foncière pour création d'une voirie donnant accès à la Voie communale N°4	1 235 m ²	Commune
7	2 et 5	Emprise foncière pour création d'une voirie reliant le Chemin de Saint Marc aux parcelles de la Plaine de la Porchère	320 m ²	Commune
8	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant le chemin rural de Bourg à la RN 134 - largeur d'emprise : 5.00m	270 ml	Commune
9	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant la RN 134 à la voie communale N°9 - largeur d'emprise : 5.00m	130 ml	Commune
10	2 et 5	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton reliant l'emplacement réservé N°8 à l'espace sportif - largeur d'emprise : 5.00m	350 ml	Commune
11	1	Emprise foncière pour la mise en valeur écologique et pédagogique du Cébron	4 750 m ²	Commune
12	1	Emprise foncière pour la mise en valeur écologique et pédagogique du Cébron	3 195 m ²	Commune
13	1	Emprise foncière pour création d'un cheminement piéton aux abords de l'étang de la Barre - largeur d'emprise : 5.00m	720 ml	Commune

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur

ESPACE URBAIN

- Secteur U Urbain dense
- Secteur Up Urbain pavillonnaire
- Secteur Ue Urbain entreprise
- Secteur Ui Urbain loisir

ESPACE A URBANISER

- Secteur AUh A urbaniser à court terme
- Secteur AU A urbaniser à long terme

ESPACE AGRICOLE

- Secteur A Agricole
- Secteur Ap Agricole avec contrainte de hauteur

ESPACE NATUREL

- Secteur N Naturel
- Secteur Ne Naturel écart
- Secteur Ni Naturel loisir
- Secteur Nsp Naturel spécifique
- Secteur Nv Naturel villageois

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du CU
- Haie Classée au titre de l'article L.130-1 du CU
- Elément paysager à protéger (Haie...) au titre de l'article L.123-1-7 du CU
- Emplacement réservé avec numéro d'opération
- Emplacement réservé pour chemin piétonnier avec numéro d'opération
- Voie existante à conserver (Voie publique ou chemin rural)
- Site archéologique avec numéro
- Limite de zone inondable
- Limite de zone de sécheresse
- Périmètre de protection de 100 m autour de la station de lagunage
- Périmètre de protection des monuments historiques classés
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits
- Bâti récent

Risque sismique
La totalité du territoire communal est concernée par un risque sismique de niveau Ia (sismicité très faible mais non négligeable)

Risque "transport matières dangereuses" TMD
La totalité du territoire communal est concernée par un risque TMD sans enjeux humains

- Tracé approximatif de la route ED 938
- Loi Barnier (Article L.111.1.4.CU)
Par rapport à l'axe de la route, recul de 75 mètres
- Loi sur le Bruit (Article R.123.11b du CU)
Par rapport à l'emprise de la route, recul de 100 mètres

75m
100m

75m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m

100m
100m